

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2345

18 octobre 2007

SOMMAIRE

Acftperfo S.à r.l.	112548	Gestadis	112537
A.C.M. Location S.à r.l.	112560	HP Walter GmbH	112520
A.C.M. Location S.à r.l.	112537	Immobilière Indépendance S.A.	112546
A.C.M. Location S.à r.l.	112544	Immobilière Indépendance S.A.	112546
Advent Twilight Luxembourg 4 S.à r.l. ..	112537	Keiko S.A.	112546
Agence en Dépôt, Anita Biren	112545	LH Logistic Holding International S.A. ..	112555
Agence en Dépôt, Anita Biren	112546	Morgan Stanley Global Emerging Markets Holdings Lux S.à r.l.	112518
Agence Européenne de Prestations Com- merciales S.A.	112544	P. One S.à r.l.	112529
Altan Group Industrial Investments-Con- sulting S.A.	112547	Q.P.C.M. S.A.	112549
Amyma	112544	Sal. Oppenheim Alternative Investments S.A.	112549
APEX Technologies S.à r.l.	112545	Sal. Oppenheim Alternative Investments S.A.	112547
Arcancia S.A.	112547	Segma S.A.	112547
Architecture Systems & Consulting S.A.	112529	S.G.S. International S.A.	112548
Audit & Compliance	112544	Société de participation financière "Scheidberg"	112520
Baudin PPP S.à r.l.	112536	Sofigepar Holding S.A.	112548
Biko Investments S.A.	112529	Tahor Holding S.A.	112549
Caves Krier Frères s.à r.l. & Cie, s.e.c.s. .	112537	Tahor Holding S.A.	112547
Climatherme S.A.	112548	Talea S.A.	112525
Compagnie Financière d'Echternach S.A.	112549	Telecommunications Secure Company (T.S.C.) S.A.	112524
Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l.	112549	The Private Equity Company SA	112514
Delphirica Investments S.à r.l.	112514	TKM Holding A.G.	112520
Eric Coiffure Deluxe S.à r.l.	112529	TLL-TRANSPORT & LOGISTIK Luxem- bourg S.A.	112552
Euramyl S.A.	112514	TyCom Holdings II S.A.	112520
E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l. .	112553	Tycoon Company S.A.	112545
Finicred S.A.	112514	Tycoon Holding S.A.	112545
Finogest Finance S.A.	112559		

Delphirica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.310.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007111269/242/13.

(070126800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

The Private Equity Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 84.556.

Le bilan au 30 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111270/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04869. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Euramyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 20.815.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111271/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04905. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Finicred S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 28.231.

In the year two thousand and six, on the tenth day of November
Before Us, Maître. Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of FINICRED S.A., a société anonyme having its registered office at L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 28.231, incorporated pursuant to a notarial deed before M^e Georges d'Huart on June 7, 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 229 on August 26, 1988.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The president appoints as secretary and the meeting elects as ballot-judge Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The president requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented as well as the number of shares held are documented on the attendance list. This attendance list and the proxy forms, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II.- It appears from the attendance list that 4,000 (four thousand) shares, representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, which can therefore validly deliberate and resolve both according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and of the Republic of the Marshall Islands on all the items of the agenda. The shareholders waive any prior invitation to the present assembly and state that they have a perfect knowledge of the agenda for this meeting.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Resignation of the present Directors and of the Statutory Auditor
2. Transfer of the registered office of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands, at the following registered address: Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960,
3. Confirmation of the continuation of the company and the company's records
4. Powers to be granted to Mr Yves Baert residing in Monaco and/ or Mr Jean Pierre Van Keymeulen, residing in Eischen, acting together or separately, in order to accomplish all the formalities with respect to the registration in the Republic of the Marshall Islands.
5. Powers to be granted to Mr Edward Patteet, tax counsel, residing in Luxembourg and /or Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, acting together or separately, in order to strike off the company from the Register based on the evidence of its inscription in the Register of the Republic of the Marshall Islands.
6. Convocation of a new general assembly to be held under the laws of the Republic of the Marshall Islands

The shareholders furthermore explain that this meeting is being held as a direct consequence of a decision of the Commission of the European Union, rendered on July 19, 2006, published in the Mémorial A 131 on July 31, 2006 and more specifically the impossibility for the shareholders of the company to transfer their shares to third parties as well as a marked deterioration of the tax treatment of the Company in Luxembourg.

The general meeting of shareholders, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to accept the resignation of the directors and of the statutory auditor presently in office:

Directors:

- 1.- A.T.T.C. DIRECTORS S. à R.L., a société à responsabilité limitée with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
- 2.- A.T.T.C. MANAGEMENT S. à R.L., a société à responsabilité limitée with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
- 3.- A.T.T.C. SERVICES S. à R.L., a société à responsabilité limitée with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

Statutory auditor:

A.T.T.C. CONTROL S.A., a société anonyme, with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to transfer the registered office of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands.

The assembly declares furthermore to adapt the nationality of the company as a consequence of the transfer of its registered office and to carry on its existence under the nationality of the Republic of the Marshall Islands without generating a new legal entity, nor dissolution nor liquidation of the Company in Luxembourg, and this under the condition precedent of the registration of the Company to the Register of Companies of the Republic of the Marshall Islands.

The general meeting puts to record that this resolution was taken in conformity with article 67-1 of the Luxembourg law on commercial companies.

The general meeting resolves that the address of the registered office of the Company in the Republic of the Marshall Islands, shall be fixed at Trust Company Complex Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960.

Third resolution

The present assembly confirms that the Company will continue in the Republic of the Marshall Islands all its present activities, its legal books and its assets and liabilities, without limitation.

Fourth resolution

The meeting resolves to grant any and all powers to Mr Yves Baert, residing in Monaco and/or Jean Pierre Van Keymeulen, residing in Eischen, to accomplish together or individually all the administrative formalities required in order to obtain registration of the Company in the Republic of the Marshall Islands, to sign any and all pertaining deeds and documents and in general to take all steps, requisitions, make all declarations and delegations as may be required in this respect.

Fifth resolution

The meeting resolves to grant to Mr Edward Patteet, tax counsel residing in Luxembourg and / or Mr Hubert Janssen, prenamed, acting together or separately, any and all powers required in order to strike off the company from the Register of Companies of the Grand Duchy of Luxembourg, based on the evidence of its inscription in the Register of the Republic of the Marshall Islands.

Sixth resolution

The meeting agrees to reconvene in a new extraordinary general meeting of shareholders on November 20th 2006 at 10.00 hours with the following agenda:

1. Review and possible amendment of the articles of association in conformity with the laws of the Republic of the Marshall Islands.

2. Appointment of new Directors

3. Miscellaneous

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English prevails.

The document having been read to the appearing parties, said parties signed together with Us, the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINICRED S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.231, constituée suivant acte reçu le 7 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 229 du 26 août 1988.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 4.000 (quatre mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement, tant conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg qu' à celle de la République des Iles Marshall, sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires renoncent aux convocations préalables et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction

2.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la République des Iles Marshall, à l'adresse suivante: Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960.

3.- Confirmation de la continuation des activités de la société et des livres légaux.

4.- Pouvoirs à accorder à Mr Yves Baert résidant à Monaco et/ou Mr Jean Pierre Vankeymeulen, résidant à Eschen, à l'effet d'accomplir ensemble ou séparément toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Iles Marshall.

5.- Attribution de tous pouvoirs à Monsieur Edward Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et/ou Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Iles Marshall.

6.- Convocation d'une nouvelle assemblée.

Les actionnaires exposent que la présente assemblée est une conséquence directe de la décision de la Commission Européenne, rendue le 19 juillet 2006, et publiée au Mémorial A131 du 31 juillet 2006, et plus spécifiquement l'impossibilité pour les actionnaires de céder leurs actions à des tiers ainsi que la détérioration sérieuse de la fiscalité applicable à la Société à Luxembourg.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter, avec décharge entière et définitive, la démission des administrateurs et du -commissaire aux comptes actuellement en fonction:

Administrateurs:

1.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. DIRECTORS S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

2.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. MANAGEMENT S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

3.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. SERVICES S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

Commissaire:

la société anonyme A.T.T.C. CONTROL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg à la République des Iles Marshall.

L'assemblée décide ensuite, en conséquence directe de ce transfert de siège de faire adapter la nationalité de la société et de poursuivre ses activités sous la nationalité de la République des Iles Marshall, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège ne donne lieu à la constitution d'une personne juridique nouvelle, ni à la liquidation ou dissolution de la personne juridique existante, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société aux Iles Marshall.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social aux Iles Marshall, sera fixée à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960.

Troisième résolution

L'assemblée confirme que la société continuera intégralement aux Iles Marshall ses activités, ses livres légaux ainsi que son actif et passif sans exception.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Yves Baert, résidant à Monaco et ou Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, résidant à Eschen, à l'effet d'accomplir, ensemble ou individuellement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Iles Marshall, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et/ou Monsieur Hubert Janssen, prénommé, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Iles Marshall.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le 20 novembre à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

1. Revue et adaptation éventuelle des statuts de la société en conformité avec les lois de la République des Iles Marshall.
2. Nomination de nouveaux administrateurs
3. Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 31, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007112623/211/184.

(070129036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Morgan Stanley Global Emerging Markets Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 844.350,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 99.846.

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of August.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKET ETS HOLDINGS (CAYMAN) Ltd with registered office at 908GT, Walkers SPV Limited Walker House Mary st, KY- Georges Town,

here represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKETS HOLDINGS LUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (the «Company») having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B 99.846, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Luxembourg, on the 10 May 2005, under the denomination of JINBANG STEEL LUX S.à r.l., published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 18 May 2004, number 518, page 24835. The denomination of the Company have been changed into MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKETS HOLDINGS LUX S.à r.l. pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 8 August 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 2 November 2006, number 2052, page 98449. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, on the 26 April 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 28 July 2007, number 1588, page 76177.

The appearing party representing the entire share capital resolves upon the following agenda:

Agenda:

1. Change of the financial year;
2. Amendment of the article 14 of the articles of incorporation;
3. Amendment of the article 15 paragraph 1 of the articles of incorporation;
4. Miscellaneous.

And have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to change the financial year of the Company which from now on will end on the 31st August of each year. The current business year will be shortened and end on the 31st August 2007.

Second resolution

As a consequence of the aforementioned resolution, the shareholder decides to change article 14 of the articles of incorporation of the Company which from now on read as follows:

« **Art. 14.** The Company's financial year runs from the first day of September of each year and closes on thirty-first day of August of the following year.»

Third resolution

As a consequence of the aforementioned resolution, the shareholder decides to change article 15, paragraph 1 of the articles of incorporation which will from now on read as follows:

« **Art. 15. paragraph 1.** Each year, as of the thirty-first day of August, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The present document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKET ETS HOLDINGS (CAYMAN) Ltd ayant son siège social à 908GT, Walkers SPV Limited Walker House Mary st, KY- Georges Town,

ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, après d'être signer par le mandataire du comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'unique associé de MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKETS HOLDINGS LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la «Société»), ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro de registre B 99.846, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2005, sous la dénomination de JINBANG STEEL LUX S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 518, page 24835, en date du 18 mai 2004. La dénomination de la Société a été modifiée en MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKETS HOLDINGS LUX S.à r.l., suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2052, page 98449, en date du 2 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 26 Avril 2007 suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 juillet 2007, numéro 1588, page 76177.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, délibère sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale;
2. Modification de l'article 14 des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 15 des statuts de la Société;
4. Divers.

Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'associé décide de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle se termine le trente et un août de chaque année. L'année sociale en cours sera abrégée et se termine le 31 août 2007.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'associé décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 14.** L'exercice social commencera le 1^{er} septembre de chaque année et se terminera le 31 août de l'année suivante.»

Troisième résolution

En conséquence de la résolution mentionné ci-dessus, l'associé décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 15. paragraphe 1^{er}.** Chaque année, au trente et un août, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 4 septembre 2007. MER/2007/1218. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007112605/243/103.

(070129005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

TKM Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.309.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112730/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04846. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Société de participation financière "Scheidberg", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 40.341.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112734/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04888. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

HP Walter GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 112.535.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112736/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04892. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.098.

In the year two thousand and seven, on the fourth of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. TYCO ELECTRONICS (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, hereby represented by Mrs Laetitia Vauchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Gibraltar, on 31 August 2007; and

2. TCN HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l. (en liquidation), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in liquidation having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 75.099, hereby represented by Mrs Laetitia Vauchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 31 August 2007;

(the Shareholders).

The Shareholders appear in their capacity as shareholders of TYCOM HOLDINGS II S.A., a public limited liability company (Société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 75.098 (the

Company), in order to hold an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the Meeting). The Company was incorporated under Luxembourg law on 10 March 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 517 of 19 July 2000.

The proxies from the Shareholders after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the following to be recorded:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 40,000.- (forty thousand United States Dollars), divided into 100 (one hundred) shares having a nominal value of USD 400.- (four hundred United States Dollars) each.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above;
4. Acknowledgment of the resignation (i) of Mr Kevin O'Kelly-Lynch and of Mr Michelangelo Stefani in their capacity as directors of the Company and (ii) of Mr Michelangelo Stefani in his capacity as managing director of the Company and discharge for the performance of their duties from the date of their appointment to the date of their resignation;
5. Decision to appoint Mr Paul Hussey and Mr Christoph Zeyen as new directors of the Company in replacement of Mr Kevin O'Kelly-Lynch and Mr Michelangelo Stefani for a term that will expire at the annual general meeting that will approve the annual accounts for the financial year ending on 28 September 2007;
6. Authority to accomplish the filing of the notice regarding the resignation and the appointments referred to under item 4 & 5; and
7. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

- (A) the accounting year of the Company shall begin on the 29th of September rather than on the 1st of October, and
- (B) the accounting year of the Company shall close on the 28th of September of the next year rather than on the 30th September of the next year.

The Shareholders resolve that (i) the accounting year of the Company that started on the 30th of September 2006 shall close on the 28th of September 2007 rather than on the 30th of September 2007, and that (ii) the accounting year of the Company that started on the 1st of October 2005 shall close on the 29th of September 2006.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 17. Financial Year.** The Company's accounting year begins on the 29th September and ends on the 28th of September of the following year.»

Fourth resolution

The Shareholders resolve to accept the resignation of:

- Mr Kevin O'Kelly-Lynch; and
- Mr Michelangelo Stefani,

in their capacity as directors of the Company; and

the resignation of Mr Michelangelo Stefani in his capacity as managing director of the Company, as of the date of this meeting, and give them discharge for the performance of their duties from the date of their appointment to the date of their resignation.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to appoint:

- Mr Paul Hussey; and
- Mr Christoph Zeyen,

as new directors of the Company, effective as of the date of this meeting, for a term that will expire at the annual general meeting that will approve the annual accounts for the financial year ending 28 September 2007.

As a consequence of the above appointments, the board of directors of the Company will from now on be composed as follows:

- Mr Paul Hussey,
- Mr Bryan Tidd, and
- Mr Christoph Zeyen.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to empower and authorise any director of the Company or any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, each acting individually on behalf of the Company, in order to accomplish the filing of the relevant documents regarding the above appointment at the Luxembourg Trade and Companies Register and its publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations), and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment and implementation of the above resolution.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand euro (EUR 1,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. TYCO ELECTRONICS GIBRALTAR LIMITED, une société existant sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, ici représentée par Mlle Laetitia Vauchez, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Gibraltar, le 31 août 2007; et

2. TCN HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée en liquidation ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B75.099, ici représentée par Mlle Laetitia Vauchez, juriste, résidant à professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 août 2007;

(les Actionnaires)

Les Actionnaires se présentent en leur capacité d'actionnaires de TYCOM HOLDINGS II S.A., une société anonyme ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.098 (la Société), afin de tenir une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 10 mars 2000 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°517 du 19 juillet 2000.

Lesdites procurations des Actionnaires, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des Actionnaires et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Les Actionnaires, tels que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que les Actionnaires représentent la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 40.000,- (quarante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 100 (cent) actions ayant chacune une valeur nominale de USD 400,- (quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 17 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la modification décrite sous le point 2 ci-dessus;
4. Prise de connaissance de la démission de (i) M. Kevin O'Kelly-Lynch et de M. Michelangelo Stefani en leur capacité d'administrateurs de la Société et de (ii) M. Michelangelo Stefani en sa capacité d'administrateur délégué de la Société et

décharge pour l'accomplissement de leurs activités pour la période s'étendant de la date de leur nomination à la date de leur démission;

5. Décision de nommer M. Paul Hussey et M. Christoph Zeyen en tant que nouveaux administrateurs de la Société en remplacement de M. Kevin O'Kelly-Lynch et de M. Michelangelo Stefani pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels pour l'exercice comptable se terminant le 28 septembre 2007;

6. Pouvoir d'accomplir l'enregistrement de la publication concernant les démissions et les nominations décrites sous les points 4 et 5; et

7. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant eux même comme dûment convoqués et ayant déclarés avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leurs ont été communiqués au préalable à l'Assemblée.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

(A) l'année sociale de la Société commence le 29 septembre au lieu du 1^{er} octobre, et

(B) l'année sociale de la Société se termine le 28 septembre de l'année suivante au lieu du 30 septembre de l'année suivante.

Les Actionnaires décident que (i) l'année sociale de la Société ayant débuté le 30 septembre 2006 se termine le 28 septembre 2007 au lieu du 30 septembre 2007, et que (ii) l'année sociale de la Société ayant débutée le 1^{er} octobre 2005 se termine le 29 septembre 2006.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 17 des Statuts afin d'y refléter la deuxième résolution ci-dessus, de manière à ce qu'il se lise dorénavant de la façon suivante:

« **Art. 17. Année Sociale.** L'année sociale commence le 29 septembre et se termine le 28 septembre de l'année suivante.»

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident d'accepter la démission de:

- M. Kevin O'Kelly Lynch; et

- M. Michelangelo Stefani

en leur capacité d'administrateurs de la Société; et

la démission de M. Michelangelo Stefani en sa capacité d'administrateur délégué de la Société, à la date de cette assemblée et donne décharge de l'accomplissement de leurs activités pour la période s'étendant de la date de leur nomination à la date de leur démission.

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de nommer:

- M. Paul Hussey; et

- M. Christoph Zeyen,

en tant que nouveaux administrateurs de la Société, avec prise d'effet à la date de l'assemblée, pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels pour l'exercice comptable se terminant le 28 septembre 2007.

En conséquence des nominations ci-dessus, le conseil d'administration de la Société sera composé dès lors comme suit:

- M. Paul Hussey;

- M. Bryan Tidd, et

- M. Christoph Zeyen.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de la Société ou tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, chacun agissant individuellement au nom de la Société, afin d'accomplir l'enregistrement des documents appropriés concernant les nominations ci-dessus auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et leur publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et de manière générale d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à la réalisation et à la mise en oeuvre de la résolution ci-dessus.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Vauchez, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007. LAC/2007/25363. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007112629/5770/199.

(070129346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Telecommunications Secure Company (T.S.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.718.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

RIVERSIDE INVESTMENT CORP., ayant son siège social Suite 13, 1^{er} étage, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street Victoria, Seychelles, Mahé, inscrite au Registrar of International Business Companies des Seychelles sous le numéro 015853, (ci-après l'«Actionnaire Unique»)

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée à Luxembourg, le 9 août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le représentant de la comparante et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité d'Actionnaire Unique de la société TELECOMMUNICATIONS SECURE COMPANY (T.S.C.) S.A., prénommée, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1 ° La société TELECOMMUNICATIONS SECURE COMPANY (T.S.C.) S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 59.718, constituée suivant acte notarié en date du 5 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 525 du 25 septembre 1997.

2 ° Le capital social de la société antérieurement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) est représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-).

3 ° L'Actionnaire Unique est devenu propriétaire des cent vingt-cinq (125) actions dont s'agit et a décidé de dissoudre et de liquider la société. Il assume la fonction de liquidateur.

4 ° Par la présente, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

5 ° Tous les actifs de la société sont transférés à l'Actionnaire Unique qui déclare que toutes les obligations de la société ont été acquittées, que la société n'a pas de dettes envers des tiers et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

6 ° Partant de la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

7 ° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

8 ° Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

9 ° Les certificats d'actions représentatifs du capital sont annulés en présence du notaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22898. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007112635/7241/51.

(070129403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Talea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.706.

— STATUTS

L'an deux mille sept. Le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 24 juillet 2007.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

ici représenté par Madame Vania Baravini, ci-avant nommée,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 25 juillet 2007.

3. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

ici représenté par Madame Vania Baravini, ci-avant nommée,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 25 juillet 2007.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, sous la dénomination TALEA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 70.000 (soixante-dix mille euros) représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 25 juillet 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 7.000 (sept mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FIDCORP LIMITED, préqualifiée	6.998	69.980
2. M. John Seil, prénommé	1	10
3. M. Luc Hansen, prénommé	1	10
Totaux	7.000	70.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 70.000 (soixante-dix mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.900.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forlì), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur John Seil, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n ° 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, LAC/2007/20313. — Reçu 700 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007112558/208/200.

(070129054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

P. One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 50, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.246.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112774/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03637. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Eric Coiffure Deluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 22, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 120.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112778/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03626. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

A.S.C. S.A., Architecture Systems & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 96.395.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112780/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03620. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Biko Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 93.225.

In the year two thousand and seven, on the tenth day July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BIKO INVESTMENTS S.A. (hereafter the «Company»), a joint stock company, having its registered office presently at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 25 April 2003, published in the Mémorial, Recueil Spécial C n ° 543 of 20 May 2003 and whose articles have last been amended by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on October 20, 2005 published in the Mémorial, Recueil Spécial C n ° 421 of February 25, 2006.

The meeting is chaired by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The chairman appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing in Junglinster.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. As appears from the said attendance list, all the five thousand (5,000) A shares and all the one thousand two hundred and fifty (1,250) B shares representing the entire share capital of the Company, presently fixed at sixty-two thousand five hundred Euro (€ 62,500.-) are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital decrease to the extent of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) in order to reduce the share capital from its present amount of sixty-two thousand five hundred Euro (€ 62,500.-) to fifty thousand Euro (€ 50,000.-) by cancellation of one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each, owned by the Company itself.

2. Entire restatement of the Company's articles of incorporation.

3. Amendments in the composition of the board of directors.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to decrease the Company's share capital to the extent of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) in order to reduce it from its present amount of sixty-two thousand five hundred Euro (€ 62,500.-) to fifty thousand Euro (€ 50,000.-) by cancellation of one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each, owned by the Company itself.

Second resolution

The meeting resolved to transform the five thousand (5,000) existing class A shares into five thousand (5,000) ordinary shares and to entirely restate the Company's articles of incorporation to give them the following content:

Title I.- Definitions, Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. In these articles of incorporation, the following words shall, where relevant to the context, have the following meanings:

- a) «Shares» means: the ordinary shares issued by the Corporation.
- b) «Articles» means: the articles of incorporation of the Corporation.
- c) «Board» means: the board of directors of the Corporation.
- d) «Corporation» means: BIKO INVESTMENTS S.A., established pursuant to these Articles of Incorporation.
- e) «Law» means: the law on commercial companies of August 10th 1915, as amended.
- f) «Registered Office» means: the registered office of the Corporation, to which all notices, summons and other acts of procedure must be served, and established pursuant to the provisions of Article 3;
- g) «Register of Shareholders» means: the Corporation's register listing all the registered shares and maintained pursuant to the provisions of article 7 of the Articles.

Art. 2. There hereby exists a joint stock company under the name of BIKO INVESTMENTS S.A.

Art. 3. The registered office of the Corporation is established in Senningerberg (municipality of Niederanven).

It may be transferred to any other address in Niederanven by a decision of the Board.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Corporation is established for an unlimited period.

Art. 5. The exclusive object of the Corporation is the holding of a participation in VOXMOBILE S.A., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 8, Z.A.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg trade and Companies' Register under number B 93.817, the control, the management, as well as the development of this participation.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 6. The corporate capital is set at fifty thousand Euro (€ 50,000.-) represented by five thousand (5.000) ordinary shares of ten Euro (€ 10.-) each, fully paid up.

The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the present articles of incorporation.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares will be created and remain as registered shares.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 7. The transfer of shares is subject to a pre-emption right as described below.

The shareholder (the «Seller») who intends to transfer his shares must notify by registered mail his intention and indicate the identity of the proposed third party purchaser and the agreed price to the Board. The Board must notify this information within eight (8) days by registered mail to the shareholders of the same class than the Seller.

The shareholders who wish to exercise their pre-emption right must notify their offer within thirty (30) days by registered mail to the Board and the Seller.

If several shareholders intend to exercise their pre-emption right on the proposed sale, the shares are attributed proportionally to the number of shares they hold.

The pre-emption right may only be exercised at the price offered by the proposed third party purchaser.

The pre-emption price is, in all circumstances, payable over a period of five (5) years following the exercise of the pre-emption right.

If none of the shareholders intends to exercise his pre-emption right at the conditions fixed herein, the Seller is free to sell his shares to the proposed third party purchaser indicated in his initial proposal at the conditions fixed therein.

The transfer shall be null and void if the foregoing paragraphs are not respected.

Art. 8. In the event of a transfer by a shareholder (the «Seller») of all of his shares to a third party, the shareholder cannot sell his shares unless the third party acquires all of the shares held by all other shareholders, if such other shareholders wish to sell their shares.

In order to permit the other shareholders to exercise their rights under this article, the Seller must notify by registered mail the proposed transfer, the identity of the proposed third party purchaser, the method of payment and the proposed price to the Board. The Board must notify this information within eight (8) days by registered mail to the shareholders other than the Seller.

If any of the shareholders other than the Seller wishes to exercise his right set out in this article, such shareholder must, within thirty (30) days of the receipt of the notification referred to above, inform the Seller by registered mail of his decision as to whether or not he intends to sell his shares to the proposed third party purchaser.

If any of the shareholders other than the Seller exercises his rights set out in this article, the Seller cannot sell any of his shares to the proposed third party purchaser unless he sells his shares simultaneously with and on the terms as set out in the notice referred to above, as those shareholders who have so exercised their rights.

If for any reason the Seller fails to comply with this article, the Seller will be personally liable to purchase the shares from the other shareholders who wish to exercise their rights to sell under this article.

Title III.- Management

Art. 9. The Corporation is managed by a Board composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 10. The Board will elect from among its members a chairman.

The Board convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 11. The Board is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board. The Board may decide to pay advance dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 12. The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board pursuant to article 13 of the Articles.

Art. 13. The Board may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 15. The Corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meetings

Art. 16. The annual meeting will be held at the Corporation's registered office or at any other location in Luxembourg as specified in the convening notices on the third Wednesday of May at 3.00 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. During extraordinary general meetings of shareholders held for the amendment of the Articles, the quorum and majority requirements imposed by the Law always apply separately within each class of shares.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 18. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VIII.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title IX.- General provision

Art. 21. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law.

Third resolution

The meeting accepted the resignation with effect as of today's date from the board of directors of Mr Norbert Becker and granted him discharge for the execution of his mandate until the date of his resignation.

The meeting resolved to appoint as new director with immediate effect and until the annual general meeting of the shareholders called for the approval of the annual accounts as of December 31, 2007 Mr Alex Sulkowski, tax adviser, born on July 14, 1953 in Luxembourg, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIKO INVESTMENTS S.A. (ci-après la «Société»), ayant actuellement son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, L-5365 Münsbach, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 20 mai 2003 n° 543 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 421 du 25 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions A et toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions B, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante-deux mille cinq cents Euro (€ 62.500,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) afin de le ramener de son montant actuel de soixante-deux mille cinq cents Euro (€ 62.500,-) à cinquante mille Euro (€ 50.000,-) par annulation de mille deux cent cinquante (1.250) actions de catégorie B avec une valeur nominale de dix Euro (€ 10,-) chacune, détenues par la Société elle-même.

2. Reformulation intégrale des statuts de la Société.

3. Modifications dans la composition du conseil d'administration

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) afin de le ramener de son montant actuel de soixante-deux mille cinq cents Euro (€ 62.500,-) à cinquante mille Euro (€ 50.000,-) par annulation de mille deux cent cinquante (1.250) actions B avec une valeur nominale de dix Euro (€ 10,-) chacune, détenues par la Société elle-même

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer les cinq mille (5.000) actions A existantes en cinq mille (5.000) actions ordinaires et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de leur conférer la teneur suivante:

Titre 1^{er} : Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Dans les présents statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

a) «Actions» signifie: les actions ordinaires émises par la Société.

b) «Statuts» signifie: les statuts de la Société.

c) «Conseil» signifie: le conseil d'administration de la Société.

d) «Société» signifie: BIKO INVESTMENTS S.A., existant conformément aux présents Statuts.

e) «Loi» signifie: la loi du 10 Août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales.

f) «Siège Social» signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.

g) «Registre des Actionnaires» signifie: le registre de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 des Statuts et contenant la liste de toutes les actions nominatives.

Art. 2. Il existe une société anonyme sous la dénomination de BIKO INVESTMENTS S.A.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Senningerberg (commune de Niederanven).

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Niederanven par simple décision du Conseil.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La Société a pour objet exclusif la prise de participation dans VOXMOBILE S.A., une société organisée et existant sous les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social à 8, Z.A.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.817, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de cette participation.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille Euro (€ 50.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix Euro (€ 10,-) chacune, libérées intégralement.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont et resteront nominatifs.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Le transfert d'actions est sujet à un droit de préemption comme décrit ci-après.

L'actionnaire (le «Cédant») qui désire céder ses actions doit notifier par lettre recommandée son intention au Conseil en précisant l'identité du tiers cessionnaire et le prix convenu. Le Conseil doit dans les huit (8) jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les actionnaires de la même catégorie que le Cédant.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les trente (30) jours par lettre recommandée au Conseil et au Cédant.

Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les actions cédées leur sont attribuées proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Le droit de préemption ne peut être exercé qu'au prix proposé par le tiers cessionnaire.

Si aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, le Cédant est libre de céder ses actions au tiers cessionnaire indiqué dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

La violation des paragraphes précédents entraîne la nullité de la cession.

Art. 8. En cas de transfert par un actionnaire (le «Cédant») de toutes ses actions à un tiers, le Cédant ne peut céder ses actions que si le tiers acquiert toutes les actions détenues par les autres actionnaires, si ces autres actionnaires désirent céder leurs actions.

Afin de permettre aux autres actionnaires d'exercer leurs droits définis par cet article, le Cédant doit notifier par lettre recommandée la cession proposée, l'identité du tiers cessionnaire, la méthode de paiement et le prix proposé au Conseil. Le Conseil doit notifier ces informations par lettre recommandée endéans les huit (8) jours aux actionnaires autres que le Cédant.

Si un des actionnaires autres que le Cédant désire exercer son droit défini par cet article, cet actionnaire doit, endéans les trente (30) jours de réception de la notification décrite ci-dessus informer par lettre recommandée le Cédant de sa décision de céder ou non ses actions au tiers cessionnaire.

Si un des actionnaires autre que le Cédant exerce ses droits définis par cet article, le Cédant ne peut céder aucune de ses actions au tiers acquéreur à moins qu'il ne cède ses actions simultanément avec ceux des actionnaires ayant exercé leurs droits et dans les termes contenus dans la notification décrite ci-dessus.

Si pour une cause quelconque, le Cédant n'observe pas les conditions de cet article, le Cédant sera responsable à titre personnel de l'acquisition des actions des autres actionnaires qui désirent exercer leurs droits définis par cet article.

Titre III.- Administration

Art. 9. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Le Conseil choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 11. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 12. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil en vertu de l'article 13 des Statuts.

Art. 13. Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 14. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 15. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblées générales

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg, tel qu'indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois d'avril à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Lors d'assemblées générales extraordinaires tenues en vue de la modification des Statuts, les règles de quorum et de majorité fixées par la Loi s'appliquent toujours séparément pour chacune des catégories d'actions.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéficiaires

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission avec effet à ce jour de Monsieur Norbert Becker du conseil d'administration et lui confère décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

L'Assemblée nomme Monsieur Alex Sulkowski, conseiller fiscal, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, comme nouveau membre du conseil d'administration, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2007.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18832. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112626/242/351.

(070129161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Baudin PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.577.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler,

Laquelle comparante, ayant agi comme mandataire spéciale de l'associé unique à savoir PPP 006 S. à r.l., avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, lors de la constitution de la société BAUDIN PPP S. à r.l., en date du 12 juin 2007, en vertu d'une procuration sous seing privé qui est restée annexée à l'acte de constitution reçu par le notaire soussigné, en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1768 du 21 août 2007, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'exercice social a été erronément fixé au 1^{er} janvier de chaque année jusqu'au 31 décembre de la même année, or l'article 14 paragraphe 14.1 ainsi que les dispositions transitoires sont à lire comme suit:

Dans sa version anglaise:

« **Art. 14. Accounting Year and annual general meeting**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth of November of the following year.»

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on November 30, 2007.»

Dans sa version française:

« **Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.**

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 30 novembre 2007.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26151. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112628/242/40.

(070129384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Caves Krier Frères s.à r.l. & Cie, s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5573 Remich, 1, Montée St. Urbain.

R.C.S. Luxembourg B 73.542.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007112638/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Gestadis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 111.109.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112640/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05622. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

A.C.M. Location S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 41, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 49.818.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112784/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Advent Twilight Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.722.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-E LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 11 September 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ADVENT TWILIGHT LUXEMBOURG 4 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The thirty thousand (30,000) shares have been subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-E LIMITED PARTNERSHIP, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England; and
 - Mr Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Mrs Laetitia Ambrosi, jurist, born on March 12, 1975 in Lyon, France, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Davy Beauce, accountant, born on December 30, 1981 in Messancy, Belgium, residing at professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-E LIMITED PARTNERSHIP, une société à responsabilité limitée existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 11 septembre 2007.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ADVENT TWILIGHT LUXEMBOURG 4 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille dollars (USD 30.000,-) représenté par trente mille (30,000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-E LIMITED PARTNERSHIP, prénommé, a souscrit l'ensemble des trente mille (30.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente mille dollars (USD 30.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre;
 - Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Madame Laetitia Ambrosi, juriste, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
 - Monsieur Davy Beauce, comptable, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11133. — Reçu 215,83 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007112703/239/345.

(070129092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

A.C.M. Location S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 41, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 49.818.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112785/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Amyma, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 62, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 33.310.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007112787/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Agence Européenne de Prestations Commerciales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 101.628.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007112788/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05132. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Audit & Compliance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 115.834.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007112855/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06750. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Tycoon Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.884.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007112842/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05960. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Tycoon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 89.883.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007112843/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

APEX Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.496.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007112844/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05950. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Agence en Dépôt, Anita Biren, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 12.847.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112849/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Keiko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.583.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour KEIKO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007112837/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03720. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Immobilière Indépendance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.462.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour IMMOBILIERE INDEPENDANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007112838/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03723. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Immobilière Indépendance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.462.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour IMMOBILIERE INDEPENDANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007112839/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03726. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Agence en Dépôt, Anita Biren, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 12.847.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112854/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Altan Group Industrial Investments-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.911.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour ALTAN GROUP INDUSTRIAL INVESTMENTS-CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007112835/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03717. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Arcancia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.169.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour ARCANCIA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007112836/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03719. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Segma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 120.235.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007112840/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05987. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**Sal. Oppenheim Alternative Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Tahor Holding S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007112850/7241/12.

(070128792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Climatherme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.437.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007112847/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05940C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Acftperfo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 111.492.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007112841/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

S.G.S. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.710.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour S.G.S. INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007112834/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03715. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Sofigepar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

Référence de publication: 2007112856/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06623. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Q.P.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.334.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112874/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03842. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Compagnie Financière d'Echternach S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 14.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

Référence de publication: 2007112870/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06627. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007112869/239/12.

(070129156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Sal. Oppenheim Alternative Investments S.A., Société Anonyme,

(anc. Tahor Holding S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.098.

In the year two thousand seven, on the twenty-third of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company TAHOR HOLDING S.A. (the «Company»), having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated pursuant to a notarial deed on 5 July 2007, not yet published in Memorial Recueil des Sociétés et Associations, in the process of registration with the Luxembourg Companies and Trade Register.

The meeting was opened at 11:30 a.m. and was presided by Mr Grégory Guissard, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The meeting elected as scrutineer Ms Anita Maggipinto, private employee, residing in Mondercange.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the denomination of the Company TAHOR HOLDING S.A. into SAL. OPPENHEIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.;

2. To accept the resignation of Mr Serge Krancenblum as sole director of the Company. To appoint as new directors Mr Rolf Enders, Mr Carlo Schlessler and Mrs Ulrike Sachs and to determine the duration of the mandate.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The general meeting, after deliberations takes the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolves to change the denomination of the Company TAHOR HOLDING S.A. into SAL. OPPENHEIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.

In consequence, the third paragraph of article 1 of articles of incorporation, is amended so as to read as follows:

« **Art. 1. third paragraph.** The Company will exist under the name of SAL. OPPENHEIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.»

Second resolution

The resignation of Mr Serge Krancenblum is accepted. Special discharge is given to him from 5 July 2007 until the date of his resignation.

The following persons are appointed to the board of directors:

Mrs Ulrike Sachs, private employee, born in Ravensburg (Germany), on 14 December 1967, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet;

Mr Rolf Enders, private employee, born in Fulda (Germany), on 19 January 1960, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet;

Mr Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, born in Luxembourg, on 30 August 1951, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The mandate of the members of the board of directors will expire at the annual general meeting to be held in 2008.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TAHOR HOLDING S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié en date du 5 juillet 2007, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

L'assemblée est ouverte à 11:30 heures sous la présidence de Monsieur Grégory Guissard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange. Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société TAHOR HOLDING S.A. en SAL. OPPENHEIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.;

2. Acceptation de la démission de Monsieur Serge Krancenblum en qualité d'administrateur unique de la Société.

Nomination de Monsieur Rolf Enders, Monsieur Carlo Schlessler et Madame Ulrike Sachs en tant que nouveaux administrateurs ainsi que la fixation de la durée des mandats.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires de actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société TAHOR HOLDING S.A. en SAL. OPPENHEIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.

Par conséquent, le troisième alinéa de l'article 1^{er} de la Société, est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. troisième alinéa.** La Société existe sous la dénomination de SAL. OPPENHEIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.»

Deuxième résolution

La démission de Monsieur Serge Krancenblum est acceptée. Décharge spéciale lui est donnée pour la durée d'exercice de son mandat, depuis le 5 juillet 2007 jusqu'à la date de sa démission.

Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs:

Madame Ulrike Sachs, employée privée, née à Ravensburg (Allemagne), le 14 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet;

Monsieur Rolf Enders, employé privé, né à Fulda (Allemagne), le 19 janvier 1960, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet;

Monsieur Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, né à Luxembourg, le 30 août 1951, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le mandat des administrateurs expirera à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Dont acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Guissard, B. Bartolovic, A. Maggipinto, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, LAC / 2007 / 19529. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007112614/7241/120.

(070128791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

TLL-TRANSPORT & LOGISTIK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 81.448.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TLL-TRANSPORT & LOGISTIK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-5445 Schengen, 84, route du Vin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 81.448, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 du 3 novembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'acte du notaire instrumentaire, en date du 9 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1187 du 19 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Pauly, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président choisit comme scrutateur Monsieur Yves Kasel, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-5445 Schengen, 84, route du Vin à L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig et modification de l'article 2 des statuts.

2.- Acceptation de la démission/décharge du mandat d'administrateur de Monsieur Jürgen Kretz.

3.- Nomination de Madame Petra Stöcker, épouse Felten, employée privée, née à Schweich (Allemagne) le 18 juin 1961, demeurant à D-54317 Morscheid (Allemagne), 1, Brühlweg au poste d'administrateur.

4.- Changement de l'objet social de la société comme suit: La société a pour objet le transport de marchandises de tous genres, toutes opérations d'affrètement de transport, l'entreposage de marchandises, la vente et la location de véhicules de transport, ainsi que tous accessoires, d'objets mobiliers à l'exception du matériel militaire, toutes opérations de logistique, de prestation de services avec conseil de gestion, commerce et formation dans le domaine de transport, ainsi que toute activité d'auxiliaire de transport, l'importation, l'exportation, le transfert et le déplacement de véhicules de tout genre, service d'assistance au contrôle technique et l'immatriculation de véhicules de tout genre à l'exception de véhicules militaires;

- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et à tous objets similaires ou connexes;

- la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, souscription ou achat de titres, ou droits sociaux, fusion, alliance ou groupement d'intérêts économiques,

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de l'adresse L-5445 Schengen, 84, route du Vin, à l'adresse suivante: L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig avec effet immédiat.

En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (première phrase)** . Le siège social est établi dans la commune de Mertert-Wasserbillig».

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jürgen Kretz, vendeur, né à Saar (Allemagne) le 30 avril 1966, demeurant à D-66798 Wallerfangen, 11a, zum Blauwald, de son poste d'administrateur et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme au poste d'administrateur Madame Petra Stöcker, prénommée.

Le mandat d'administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet le transport de marchandises de tous genres, toutes opérations d'affrètement de transport, l'entreposage de marchandises, la vente et la location de véhicules de transport, ainsi que tous accessoires, d'objets mobiliers à l'exception du matériel militaire, toutes opérations de logistique, de prestation de services avec conseil de gestion, commerce et formation dans le domaine de transport, ainsi que toute activité d'auxiliaire de transport, l'importation, l'exportation, le transfert et le déplacement de véhicules de tout genre, service d'assistance au contrôle technique et l'immatriculation de véhicules de tout genre à l'exception de véhicules militaires;

- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et à tous objets similaires ou connexes;

- la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, souscription ou achat de titres, ou droits sociaux, fusion, alliance ou groupement d'intérêts économiques.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pauly, Y. Kasel, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 31 août 2007, MER/2007/1199. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007112603/243/86.

(070129012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.213.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

E.V.A.F LUXEMBOURG II S. à r.l., a company incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer in L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 118.957, (the Sole Shareholder), hereby represented by Mrs Aline Giersch, residing professionally in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 16 August 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the holder of the proxy of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated E.V.A.F LUXEMBOURG (STARLIGHT) S.à r.l., having its registered office at, 2, boulevard Konrad Adenauer in L-1115 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Gérard Lecuit, dated 20 October 2006, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), C-N ° 2354 of 16 December 2006, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 121.213 (the Company).

The Sole Shareholder, represented as stated above, acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that consequently, the Sole Shareholder may validly deliberate on the below and take the following sole resolution:

Sole resolution

Taking into account that the Company is an indirect subsidiary of RREEF EUROPEAN VALUE ADDED FUND I L.P., a company having its registered office at Winchester House, 1 Great Winchester Street, London, EC2N 2DB, (the Fund), whose indirect investors have requested a restriction with respect to the number and the legal form of the shareholders of the Fund's direct and indirect subsidiaries, including the Company, the Sole Shareholder decides to restrict generally the number and the legal form of the shareholders of the Company and consequently resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company and the thereto related heading, in order to have now the following wording:

«Chapter I.- Name - Restriction- Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name, restriction and duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of E.V.A.F LUXEMBOURG (STARLIGHT) S.à r.l. (the «Company»), which shall be governed by the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the Articles.

The Company shall not have more than thirty (30) shareholders and such shareholders may not be individuals.

The Company is formed for an unlimited duration.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing, by means of its proxy, signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

E.V.A.F LUXEMBOURG II S. à r.l., une société à responsabilité limitée soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 118.957, (l'Associé Unique), ici représentée par Madame Aline Giersch ayant son adresse professionnelle demeurant au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 août 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeura annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée E.V.A.F LUXEMBOURG (STARLIGHT) S.à r.l., ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Gérard Lecuit du 20 octobre 2006, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mé-morial C, n ° 2354 du 16 décembre 2006, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.213 (la Société).

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et que par conséquent, l'Associé Unique peut valablement délibérer sur ce qui suit et prendre la résolution unique suivante:

Résolution unique

Tenant compte que la Société est une filiale indirecte de RREEF EUROPEAN VALUE ADDED FUND I L.P., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Winchester House, 1 Great Winchester Street, London, EC2N 2DB, (le Fonds), dont les investisseurs indirects ont sollicité une restriction quand au nombre et à la forme légale des associés des filiales directes ou indirectes du Fonds, la Société incluse, l'Associé Unique décide de limiter de manière générale le

nombre et la forme légale des associés de la Société et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société et le titre y relatif, afin de leur donner dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} .- Nom - Restriction - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Nom, restriction et durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de E.V.A.F. LUXEMBOURG (STARLIGHT) S.à r.l., (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

La Société ne devra pas avoir plus de trente (30) associés et ces associés ne devront pas être des personnes physiques.

La Société est constituée pour une durée illimitée.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Giersch, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, LAC/2007/24223. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007112595/5770/97.

(070129211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

LH Logistic Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 131.716.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den dritten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

1) Frau Margarete Skowasch, Rechtsanwältin, geboren in Allenstein (Deutschland), am 13. Dezember 1974, wohnhaft in D-52351 Düren, Chlodwigplatz 20,

hier vertreten durch Frau Nicole Mania, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L- 2430 Luxemburg, 36, rue Michel Rodange,

gemäß einer privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 3. Juli 2007.

2) Herr Dr. Michael Dolfen, Rechtsanwalt, geboren in Linnich (Deutschland), am 25. Juli 1957, mit Berufsanschrift in D-50968 Köln, Droste-Hülshoff-Str. 5,

hier vertreten durch Herr Andreas Fellmann, Manager, mit Berufsanschrift in L-2430 Luxemburg, 36, rue Michel Rodange,

gemäß einer privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 3. Juli 2007.

Die Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigten und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

A. Name - Sitz - Dauer - Zweck

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft, welche die Bezeichnung LH LOGISTIC HOLDING INTERNATIONAL S.A. führt.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Zeit errichtet.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, dieser Gesellschaften Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann für sich selbst oder für Dritte, alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen oder direkt oder indirekt mit diesen in Verbindung stehen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde erfolgt durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können auch jederzeit Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gegründet werden.

B. Kapital - Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt sechsdreißigtausend Euro (EUR 36.000,-), eingeteilt in dreitausendsechshundert (3.600) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-).

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben. Der Tod oder die Auflösung des alleinigen Aktionärs (oder von einem anderen Aktionär) führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

Art. 7. Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Aktionäre geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offen steht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt. Auf Anfrage des entsprechenden Aktionärs werden Aktienzertifikate ausgestellt, welche die Eintragung im Register bestätigen und von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet sind.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte das Eigentum an den Aktien aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Aktien geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Aktien resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich solcher Aktien aussetzen, solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktien im Verhältnis zur Gesellschaft benannt worden ist.

C. Generalversammlung der Aktionäre

Art. 8. Die ordnungsgemäß gebildete Generalversammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft. Wenn die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übt dieser die Rechte der Generalversammlung aus.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen.

Sie muss auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zehn Prozent (10%) des Kapitals vertreten, einberufen werden. Aktionäre, die wenigstens zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft vertreten, können einen oder mehrere Punkte der Tagesordnung hinzufügen. Eine solche Anfrage muss wenigstens fünf (5) Tage vor der Versammlung per Einschreibebrief an den Sitz der Gesellschaft gesendet werden.

Art. 9. Die jährliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs jeweils am 23. April um 11.00 Uhr eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Werktag statt. Andere Generalversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden. Die Einberufungsschreiben sowie die Leitung der Versammlungen der Aktionäre der Gesellschaft werden von den gesetzlich erforderlichen Anwesenheitsquoten und Fristen geregelt, sofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen trifft.

Aktionäre können an der Versammlung durch Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Die Kommunikationsmittel müssen allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlauben, sich durchgehend untereinander zu hören, sowie effektiv an der Sitzung teilzunehmen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Generalversammlung durch einen schriftlich, per Faksimileübertragung oder durch jede andere Kommunikationsform (eine Kopie ist ausreichend) bevollmächtigten Dritten vertreten lassen.

Jeder Aktionär kann durch Wahlformulare wählen, die per Post oder per Faksimileübertragung an den Sitz der Gesellschaft oder an eine andere im Einberufungsschreiben angegebene Adresse zu senden sind. Die Aktionäre können dabei die von der Gesellschaft ausgestellten Wahlformulare benutzen, die zumindest den Ort, das Datum, die Uhrzeit, die

Tagesordnung und den der Versammlung zum Beschluss vorgelegten Vorschlag enthalten. Für jeden Vorschlag soll das Wahlformular drei Felder enthalten, die es dem Aktionär erlauben, durch Ankreuzen des jeweiligen Feldes für oder gegen den Vorschlag zu stimmen, beziehungsweise sich der Stimme zu enthalten.

Wahlformulare, die weder eine Stimmabgabe für den Vorschlag, gegen den Vorschlag, noch eine Stimmenthaltung enthalten, sind ungültig. Die Gesellschaft nimmt nur Wahlformulare an, die sie vor der Versammlung erhalten hat, auf die sich das betreffende Wahlformular bezieht.

Beschlüsse auf einer ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlung werden durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen gefasst, mit Ausnahme von Beschlüssen, die eine Abänderung der Satzung mit sich bringen und durch eine Mehrheit von zwei Drittel der gültigen Stimmen gefasst werden.

Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

D. Verwaltungsrat

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern bestehen muss (die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen). Falls die Gesellschaft jedoch durch einen einzigen Aktionär gegründet wird oder falls in einer Generalversammlung festgestellt wird, dass ein Aktionär sämtliche Aktien der Gesellschaft hält, kann die Gesellschaft durch ein einziges Verwaltungsratsmitglied geführt werden; dies gilt bis zu dem Zeitpunkt der jährlichen Generalversammlung, die stattfindet, nachdem die Gesellschaft festgestellt hat, dass ihre Aktien durch mehr als einen Aktionär gehalten werden. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Generalversammlung der Aktionäre gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates werden von der Generalversammlung festgesetzt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für die Dauer eines Mandates, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf, und welches grundsätzlich mit der Bestellung des Nachfolgers endet, gewählt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können mehrmals hintereinander gewählt werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen der Aktionäre gewählt. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann zu jeder Zeit ohne Grund durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen der Generalversammlung abberufen werden.

Für den Fall, dass eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglied ernannt wird, muss diese juristische Person einen ständigen Vertreter ernennen, der das Mandat im Namen und im Auftrag der juristischen Person durchführt. Die juristische Person darf ihren ständigen Vertreter nur dann widerrufen, wenn sie zur gleichen Zeit einen Nachfolger ernennt.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorläufig bis zur nächsten Generalversammlung besetzt werden.

Art. 11. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen, um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält wenigstens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung per Faksimileübertragung oder per elektronische Post (ohne elektronische Unterschrift) ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Bei einer schriftlichen, durch Faksimileübertragung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) gegebenen Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates kann auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, durch Faksimileübertragung oder durch andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch eine telefonische Konferenzschaltung oder Videokonferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle Anderen verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Eine mit derartigen Kommunikationsmitteln durchgeführte Sitzung wird als am Sitz der Gesellschaft durchgeführt angesehen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse werden nur durch die Mehrheit der Mitglieder des Verwaltungsrates gefasst. Dem Vorsitzenden steht keine entscheidende Stimme zu.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Faksimileübertragung oder andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) belegter Unterlagen gefasst werden; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 12. Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 13. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Art. 14. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitglied verpflichtet. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Mitglieder des Verwaltungsrates oder durch die gemeinschaftliche oder einzelne Unterschrift des oder der Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

E. Aufsicht der Gesellschaft

Art. 15. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren.

F. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals, wie gemäß Artikel 5 erhöht oder herabgesetzt, betragen.

Die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.

G. Auflösung der Gesellschaft

Art. 18. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Generalversammlung ernennt diese Liquidatoren und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

H. Satzungsänderung

Art. 19. Die gegenwärtige Satzung kann von einer Generalversammlung der Aktionäre geändert werden, unter Beachtung der Bedingungen gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 bestimmend betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2009.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Gründer, vertreten wie vorgeannt, die dreitausendsechshundert (3.600) Aktien wie folgt zu zeichnen:

	Aktien
1) Frau Margarete Skowasch, vorgeannt eintausendachthundert Aktien	1.800
2) Herr Dr. Michael Dolfen, vorgeannt eintausendachthundert Aktien	1.800
Total: dreitausendsechshundert Aktien	3.600

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von sechsunddreissigtausend Euro (EUR 36.000,-), wie dies dem Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Die Komparenten schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, auf ungefähr zweitausendzweihundert (2.200,-) Euro.

Außerordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Rechnungskommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden bestellt:
 - a) Frau Margarete Skowasch, Rechtsanwältin, geboren in Alienstein (Deutschland), am 13. Dezember 1974, wohnhaft in D-52351 Düren, Chlodwigplatz 20;
 - b) Frau Monique Maller, Privatangestellte, geboren in Grevenmacher, am 4. Februar 1956, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe;
 - c) Frau Kerstin Kleudgen, Privatangestellte, geboren in Bendorf (Deutschland), am 11. Februar 1972, mit Berufsanschrift in L-2430 Luxemburg, 36, rue Michel Rodange.
- 3) Zum Rechnungskommissar wird bestellt:
 - UNITED CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-2430 Luxemburg, 36, rue Michel Rodange, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht zu Luxemburg unter der Nummer B 81.470.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung welche im Jahre 2012 stattfindet.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigten der Erschienenen haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Mania, A. Fellmann, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, LAC/2007/22136. — Reçu 360 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 20. September 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007112560/7241/231.

(070129078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Finogest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.357.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FINOGEST FINANCE S.A., R.C.S Luxembourg Numéro B 124.357 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 634 du 18 avril 2007.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1730 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1730 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que trois cent dix actions (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la valeur nominale des actions de la Société de cent euros (EUR 100,-) à vingt-cinq euros (EUR 25,-), avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions de la Société est modifiée pour être réduite de cent euros (EUR 100,-) à vingt-cinq euros (EUR 25,-), avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les prédites mille deux cent quarante (1.240) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, seront réparties à la diligence du conseil d'administration de la Société, entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, LAC/2007/24816. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007112596/5770/58.

(070129172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

A.C.M. Location S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 41, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 49.818.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112782/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01793. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.